

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

11 AVR. 2017

Dossier complet le :

13 AVR. 2017

N° d'enregistrement :

FOUHY POOL8

1. Intitulé du projet

Travaux de réhabilitation et de création de digues fluviales et des aménagements hydrauliques associés
Digues de Fouchy et du Labourat Rive droite

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Troyes Champagne Métropole

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole

RCS / SIRET

200006925000013

Forme juridique

7348 Communauté d'Agglomération

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
3.1.1.0	Réhabilitation Seuil de Saint Quentin
3.1.1.2	Reprofilage des berges > 200 m
3.1.4.0	Protection des berges sur une longueur supérieure à 200 m
3.1.5.0	Destruction de Frayères potentielles
3.2.6.0	Digue de protection - système d'endiguement

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux consistent à réhabiliter les digues existantes à niveau de protection constant. Ces travaux entraînent des rehausses au points bas, des reprofilages et/ou arasements ponctuels. Les berges seront également reprofilées et protégées contre l'érosion. L'environnement très urbain des digues va engendrer différentes techniques de réhabilitation, à savoir, l'emploi de palplanches, de murets béton, de rehausses en remblai, de protection de berges par enrochements...

Ce présent projet consiste à réhabiliter 2 digues :

- La digue de Fouchy, d'un linéaire de 2360 m située en rive gauche de la Seine Troyenne
- La digue du Labourat Rive droite, d'un linéaire de 180 m située à l'amont du canal du Labourat.

Ce projet prévoit également la création de deux déversoirs sur la digue de Fouchy et la réhabilitation du seuil de Saint Quentin.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de réparer les digues de Fouchy et Labourat rive droite à leurs niveaux de protection initiale; le projet s'inscrit dans le cadre d'une labellisation « PSR ».

Le niveau de protection de la digue de Fouchy est une crue de type janvier 1910 (Q1910)

Le niveau de protection de la digue du Labourat rive droite est une crue de type 1955 (Q1955)

Le niveau de rehausse des digues sera d'environ 50 cm, pour assurer une revanche.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les éléments sont décrits ci-après sur la base de l'AVP initial de 2012. L'étude de projet est en cours de réalisation. Le retour d'expérience de la crue de 2013 a conduit à revoir le profil en long des lignes d'eau et le calage de la crête des digues. Ces modifications portent sur des variations comprises entre -0.3 et +0.5 m environ pour la digue de Fouchy. Les variations sont inférieures à ces valeurs pour la digue de Labourat RD.

La solution préconisée en section courante au stade de l'AVP, était le réhaussement de la digue existante en remblai. Au stade du projet, des contraintes d'emprise conduiront à proposer au droit de certains secteurs des dispositions constructives avec mise en oeuvre sur certaines zones de rideaux de palplanche, muret béton et protection en enrochements coté Seine. Un soin particulier sera apporté en ce qui concerne l'intégration paysagère, avec mise en place d'appareillement type "pierre sèche" et la revégétalisation adaptée des berges et abords des digues.

La digue sera muni de déversoir de sécurité afin d'autoriser la mise en eau progressive de la zone protégée au delà de la crue de protection.

La crue de danger est définie comme la crue de surverse. La ligne d'eau correspondante se situera à 0.5 m au dessus de la ligne d'eau de la crue de protection. Cette revanche de 0.5 m permet d'intégrer l'imprécision des calculs hydrauliques et le terme d'énergie cinétique des écoulements.

Le projet prévoit également la reconstruction du seuil de Saint Quentin avec réalisation d'une passe à poisson afin de le rendre franchissable pour les canoës -kayaks et tes espèces de poissons présentes en Seine.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

1. Les remblais d'endiguement, partout où le foncier le permettra, sont équipés de nouveaux composants facilitant l'exploitabilité, notamment :

- a. Piste en crête carrossable, largeur 3.00 m minimum, avec des accotements lorsque le foncier le permet,
- b. Piste aval carrossable, largeur 3.50 m minimum, avec si possible des accotements.

Ces pistes permettent aux gardes-digues et autres entreprises de circuler sur les digues en sécurité, d'atteindre par véhicule toutes les parties d'ouvrage, et ceci sans risquer d'endommager des parties d'ouvrage.

2. Piste transversale carrossable, largeur 3.00 m, offrant l'accès aux digues depuis le réseau routier principal, avec une fréquence d'environ 250 m le long de la digue ; cette fréquence régulière doit permettre à l'exploitant de mieux maîtriser sa réactivité en cas d'alerte ;

3. Quand l'exploitabilité de l'ouvrage ne peut pas être garantie selon les caractéristiques décrites au point 1 précédent, parce que par exemple le bâti existant interdit la mise à disposition des emprises foncières requises. Le tronçon concerné sera constitué par un ouvrage de génie civil accessible uniquement à pied.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

-Autorisation au titre du R214-1 pour confortement de digues (Arrêté N°2013 100-0018 et N°2013 100-0019 du 10/04/2013)

[3.2.6.0]

-Autorisation au titre du R214-1 pour travaux en rivières [3.1.1.0; 3.1.4.0; 3.1.5.0]

-DIG (Arrêté 2013 100-0017 du 10/04/2013) pour travaux de réparation de digue

-DUP (Arrêté 2013 109-0002 du 19/04/2013) pour réparation de digues

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Digue de Fouchy : Longueur = 2360 ml Largeur de l'emprise des travaux ≈ 20 m	Fouchy : superficie globale = 4,72 hectares
Digue du Labourat rive droite : Longueur = 180 ml Largeur de l'emprise des travaux ≈ 20 m	Labourat rive droite : superficie globale = 3600 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Digue de Fouchy :
Troyes et La Chapelle-Saint-Luc

Digue du Labourat Rive droite :
Pont-Sainte-Marie

Coordonnées géographiques¹

Long. 48° 18' 14 "58N Lat. 4 _ ° 04 ' 4 5 " 91E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 48 ° 18 ' 14 " 58N Lat. 4 _ ° 04 ' 4 5 " 91E

Point d'arrivée :

Long. 48 ° 19 ' 18 " 52N Lat. 4 _ ° 04 ' 10 " 54E

Communes traversées :

Digue de Fouchy : Troyes et La Chapelle-Saint-Luc

Digue de Labourat Rive droite : Pont-Sainte-Marie

Point de départ : Long.48°18'34"71N Lat.4°05'58"19E

Point d'arrivée : Long.48°18'37"57N Lat.4°05'50"69E

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Autorisation accordée par arrêté préfectoral N°2013 100-0018 et N°2013 100-0019 du 10/04/2013

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone est concernée par "Le plan de prévention du bruit dans l'environnement du Grand-Troyes - Communauté d'agglomération" qui a été rédigé par Acoustic et Conseil en 2013.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les digues et leurs abords sont directement concernés par différents périmètres de zones humides : - Boisement alluvial (nord digue de Fouchy et sud digue « Labourat RD ») - Zones Humides loi sur l'eau (nord digue de Fouchy et sud digue « Labourat RD ») - Zones à dominante humide diagnostiquée connues (Continuum autour des canaux)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seul un plan (PPRI) couvre la commune de Troyes. Il s'agit du PPRI Seine-agglomération approuvé le 16 juillet 2001 modifié le 18 novembre 2009
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ZRE de l'Albien (03001) qui a été validé et qui est rattachée au bassin Seine-Normandie.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3 périmètres Natura 2000 à proximité : - La ZSC "Marais de Villechétif" située à environ 800 m à l'Est de la digue du Labourat - La ZSC "Forêt et clairières des Bas Bois" située à un peu moins de 10 km au sud-est; - La ZSC "Prairies de Courteranges" située à un peu moins de 10 km au sud-est;
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les purges des digues existantes entraîneront des évacuations de matériau. Les rehausses seront composées de matériaux d'apports.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux réalisés au niveau des digues vont amener à une requalification des berges et à la création de cheminements. Les habitats et les espèces présentes (différentes espèces d'intérêt et protégées sont mentionnés dans la bibliographie sur les communes concernées par le projet et dans des habitats similaires à ceux des digues) pourraient donc être temporairement perturbés.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Remodelage des digues et berges existantes
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque de crue possible en phase travaux; le risque de crue sera pris en compte par la mise en place d'une méthodologie de travail adaptée. Après les travaux, la digue de Fouchy protégera pour une crue type 1910 et la digue du Labourat rive droite protégera pour une crue type 1955
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Evacuation de déblai lors des terrassements.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une partie de la digue de Fouchy s'inscrit en secteur AVAP. Néanmoins les travaux de rehausse sont limités à environ + 50 cm par rapport aux digues actuelles.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- AVP Safege de 2012 et plans associés - Note environnementale

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Troyes

le,

12 avril 2017

Signature



LE PRESIDENT
François BAROIN
Pour le président et par délégation
Le Vice-Président Délégué

JEAN MICHEL LIART

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

